

La participation citoyenne fait partie des trois piliers du mandat 2020-2026 aux côtés de la transition écologique et des solidarités. Par délibération DG22\_144 « Le politique c'est l'habitant », en date du 9 novembre 2022, la municipalité présentait les différents dispositifs et instances de participation qui contribuent au projet du mandat, avec pour volonté de déployer une démocratie vivante dans le but d'associer démocratie représentative et démocratie participative.

La délibération DG23\_053 du 29 mars 2023 présentait les objectifs de la Convention Citoyenne, une instance inédite à ce jour pour la collectivité. Le 27 avril 2023, des habitants et habitantes tirés au sort et volontaires entamaient une réflexion sur le Saint-Médard-en-Jalles 2040.

Cette démarche s'inscrit dans une logique ambitieuse et plurielle qui consiste à expérimenter une nouvelle forme d'engagement, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en les plaçant au cœur des décisions, et de cultiver un lien de confiance avec tous les citoyens à l'échelle communale.

En décembre 2023, 31 personnes (18 hommes et 13 femmes) débutaient la phase de rédaction des propositions, après celle d'émergence d'idée au printemps, et d'acculturation à la rentrée. Parmi ces membres de la Convention Citoyenne, 9 sont issus du tirage au sort, les autres étant volontaires.

Le plus jeune participant est né en 2008, les plus âgés en 1944. Tous les quartiers sont représentés au sein de cette instance.

A la demande de Monsieur le Maire, au travers d'une lettre de mission, les membres se sont réunis durant un peu plus de 12 mois pour :

- Définir les thèmes qu'ils souhaitent décliner pour bâtir le Saint-Médard de 2040 ;
- Se former aux thématiques retenues auprès de professionnels, institutionnels, collectifs... de toute la France, de la Région, de la Métropole et de la Ville ;
- Approfondir les points les questionnant au travers d'audits (services, élus) ;
- Rédiger et confronter les propositions ;
- Et enfin débattre avec les élus et les habitants.

Ainsi, une trentaine de citoyens et citoyennes de Saint-Médard-en-Jalles ont décidé d'aborder cinq thèmes, reliés entre eux par la transition écologique :

- L'urbanisme ;
- Le logement ;
- La résilience alimentaire ;
- Les mobilités ;
- La participation citoyenne.

Les membres de la Convention Citoyenne ont ainsi pu participer à quatre conférences autour des compétences communales et du rapport à la Métropole ; six tables rondes et deux ciné-débats autour des cinq thèmes choisis. Ils ont formulé trois demandes d'audits auprès des services de la Commune, auprès des délégations et auprès des groupes minoritaires.

Neuf regroupements dont sept samedis ont permis de faire émerger 110 propositions. Celles-ci sont présentées dans le rapport en annexe et de façon synthétique aux membres du Conseil Municipal au préalable à la séance par des représentants de la Convention Citoyenne.

Ces 110 propositions sont le fruit de prises de décisions par consentement de la Convention Citoyenne.

Ainsi, je vous propose Monsieur le Maire, Chers collègues de bien vouloir prendre connaissance de ces propositions pour qu'une réponse formelle sur leur mise en œuvre soit rendue publique.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Prend acte** de la présentation du rapport de la Convention Citoyenne qui est joint en annexe à cette délibération.